

COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS
PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 25 Mars 2024

Le 25 mars 2024 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 mars 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, CADIOT, CHASSIN, METGE, BRAVY, BOUQUELY, LORDEL.

EXCUSES : Madame BOULANDET qui a donné procuration à Madame CHASSIN, Monsieur SURIEU, Madame REBOUX, Monsieur JAUBERT, Madame GAGNOL

ABSENT :

Secrétaire : Madame CHASSIN

Le compte rendu de la séance du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Adhésion à PEFC. Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Signature de la feuille de présence
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Présentation de la fiche brève et synthétique
- Compte de Gestion
- Compte Administratif et Compte d'Exploitation 2023
- Affectation du Résultat
- Projets d'investissement
- Fixation des taux d'imposition
- Fongibilité des Crédits
- Projet Budgets Primitifs 2024
- Etat Spécial Ile Guinée (BP)
- Numérotation et création de voirie
- Adhésion à PEFC
- Informations et questions diverses

I- FICHE BREVE ET SYNTHETIQUE

❖ 1 -Présentation de la Commune

La population totale au 1^{er} janvier 2024 selon l'INSEE est de 1 342 habitants.

Le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2023 était de 53 enfants répartis en 3 classes : PS/MS/GS, CP/CE1/CE2, CM1/CM2 ; avec un service périscolaire : garderie, aide aux devoirs, cantine avec deux services.

Sur estimatif du directeur de l'Inspection Académique, la rentrée scolaire de septembre 2024 sera de 52 élèves conservant ainsi l'école à 3 classes.

Ouverture du Pôle Santé du Val d'Aubois constitué de 3 infirmiers, 1 Ostéopathe - Sage-femme DE, installé au 112, Rue Creuse vient en appui aux services médicaux présents sur le territoire communal : 1 kinésithérapeute, 1 dentiste, 1 pharmacie agrandie et modernisée en 2019 dotée d'un système robotisé pour la gestion des médicaments, également avec l'appui du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers. Ces services assurent la sécurité de nos populations de notre bassin de vie.

Afin d'avoir un meilleur accueil, plus de confidentialité, les bureaux de services publics sont installés au 10 rue de l'Eglise dans l'ancienne mairie. Le nouvel aménagement offre deux bureaux, salle d'attente et salle de réunions afin que puissent se tenir les permanences sociales (Assistante sociale, Mission Locale...) et autres dans de meilleures conditions.

La Commune de JOUET-sur-L'AUBOIS a été retenue pour être équipée du Dispositif de Recueil des demandes de CNI / Passeports et le service a été ouvert début Juin 2023. Au 31 Décembre 2023, 304 rendez-vous ont été honorés.

La Commune de JOUET-sur-L'AUBOIS a candidaté pour l'obtention de la « Certification de l'Identité Numérique ».

La Commune de JOUET-sur-L'AUBOIS a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » grâce à l'implication de trois associations : Les Randonneurs Jouettois, Olympique Val d'Aubois, C.K.J.J et l'Ecole communale.

La Commune de JOUET-sur-L'AUBOIS a été labellisée « Village d'Avenir ».

Continuer et finaliser la mise en accessibilité des E R P.

❖ 2 – Cadre Général du Budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir l'enjeu.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 voté le 25 Mars 2024 par le conseil municipal de JOUET-sur-L'AUBOIS peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat présenté en Commission Travaux et Commission Finances.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants

- ✓ de mobiliser l'ensemble des subventions Départementales, Etat, Région et Agence de Bassin chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté à la section de fonctionnement, la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des salaires des agents communaux, de l'autre côté la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

❖ 3 - Budget principal :

➤ a) Section de Fonctionnement

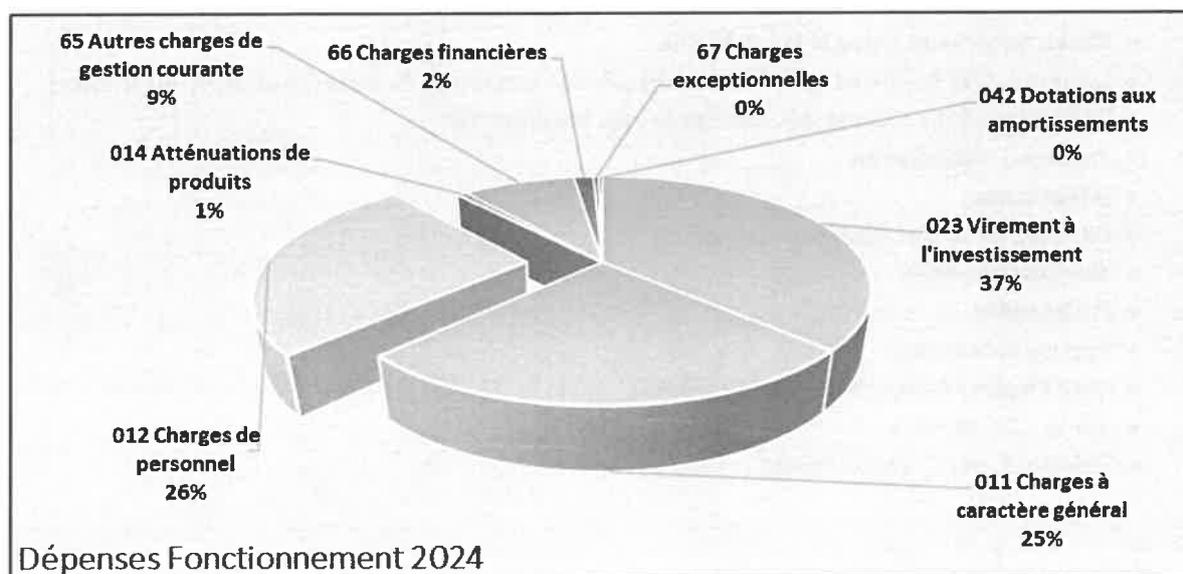
Le fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

L'équilibre de la section de fonctionnement (2.082.572,92 €) est assuré grâce :

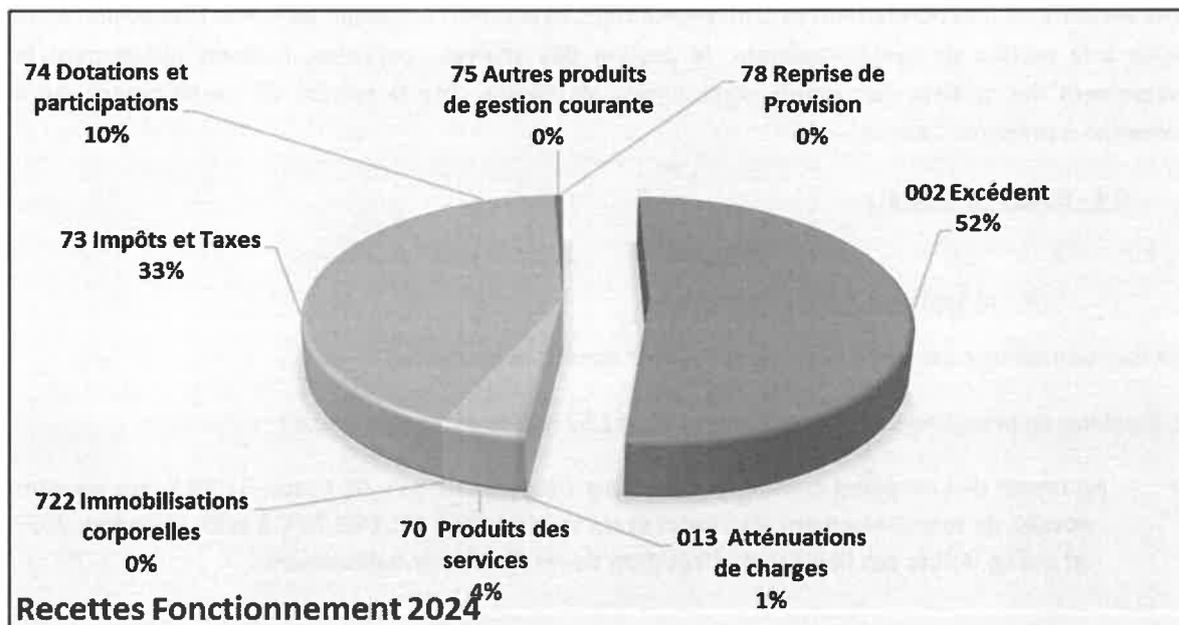
- Au report de l'excédent cumulé de l'exercice 2023 : 1 082 895 ,92 €, soit 51,99 % des recettes totales de fonctionnement (ce report étant supérieur de 255 083,21 € à celui réalisé en 2022 et qui ne donne pas lieu à une affectation du résultat en investissement).
- Une augmentation de la masse salariale de 8,85 % par rapport aux crédits réalisés en 2023, s'expliquant notamment par les prévisions d'agents chez ASER pour le remplacement d'agents en maladie et par le recours d'un agent pour le nettoyage du cimetière, balayage et tonte afin de répondre à l'accroissement temporaire de travaux dû à la pousse de la végétation, l'emploi de produit phytosanitaire étant interdit ; ainsi qu'une éventuelle prévision d'augmentation du point d'indice.

Les dépenses constituées par les salaires et charges du personnel qui représentent 546 746 €.

Les subventions versées aux associations, les matières premières, l'entretien des bâtiments et les intérêts des emprunts à payer représentent 716 956,00 €.



Les recettes, sommes encaissées au titre des prestations fournies (cantine, garderie...) impôts locaux et dotations versées représentent 984 677,00 €.



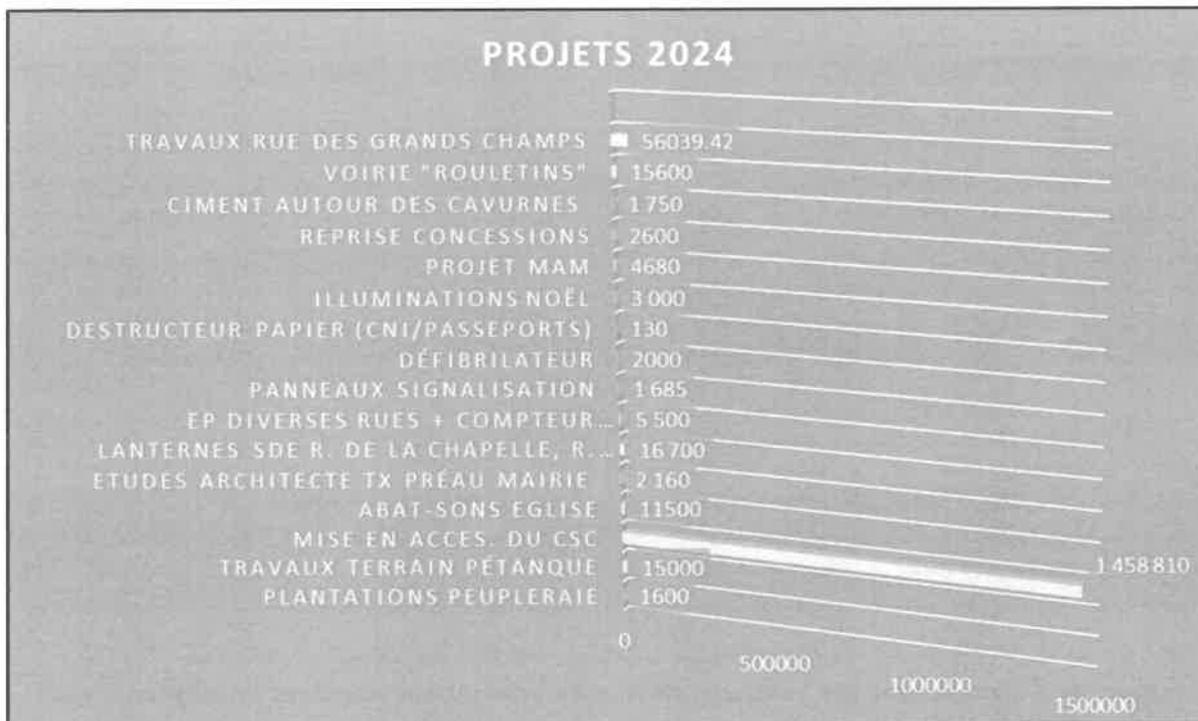
➤ b) Section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Cette section est liée aux projets de la commune de JOUET-sur-L'AUBOIS à moyen ou long terme.

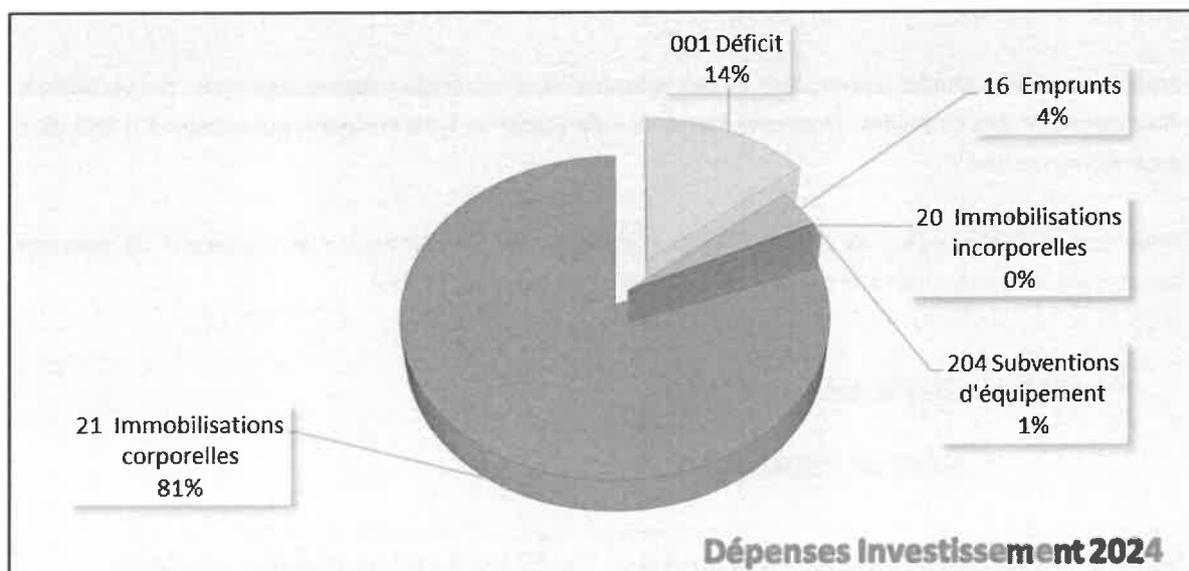
Projets de l'année 2024 :

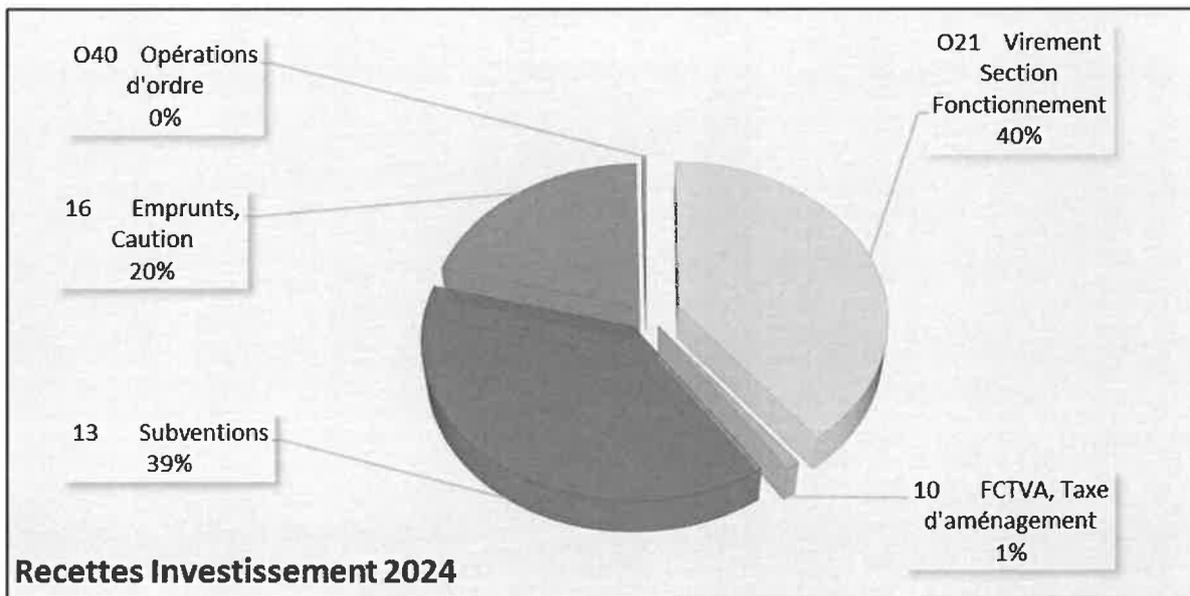
- Plantations Peupleraie
- Travaux Terrain Pétañque
- Mise en accessibilité du Centre Socio culturel
- Abat-sons Eglise
- Etudes Architecte Travaux Préau Mairie
- Lanternes SDE R. Chapelle, R. Poids de Fer, R. des Genièvres, R. de la Garenne, R. du 19 Mars
- EP Diverses Rues + Compteur électrique vers Maximarché
- Panneaux signalisation
- Défibrilateur
- Destructeur papier (CNI/Passeports)
- Illuminations Noël
- Projet MAM
- Reprise concessions
- Mise en place ciment autour des cavurnes
- Voirie « Rouletins »
- Travaux R. des Grands Champs



L'équilibre de la section d'investissement (1 953 008,58 €) est assuré par :

- Le virement de la section de fonctionnement de 772 390,92 € soit 39,55 % des recettes totales d'investissement
- Un solde de dépenses de restes à réaliser s'élevant à 88 410,00 € avec un solde de recettes de reste à réaliser de 437 832,00 €.
- Un taux global de subvention représentant 38,67 % des recettes d'investissement
- Le recours à un emprunt de 200 000,00 € et un prêt relais de 200 000,00 € pour les travaux du Centre Socio Culturel.





Le budget 2024 s'inscrit avec des investissements correspondant aux exigences du diagnostic que prévoit l'ADAP et du diagnostic de mise en accessibilité handicapé : les « E.R.P ».

La Capacité d'endettement (CAF) en 2023 s'élève à 181 063 € et le capital des emprunts au 31/12/2023 s'élève à 891 498,22 €.

- Un prêt de 200 000 € devra être contracté pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité du Centre Socio Culturel ainsi qu'un prêt relais de 200 000 € qui comblera le versement des subventions que la commune perçoit en N+1.

➤ c) Etat annexé : biens de section de l'île guinée et des grévelins

Pour la septième année consécutive et par manque de ressources propres des biens de section de l'île Guinée et des Grévelins, la commune se doit de régler la Taxe Foncière qui s'élève à 1 753,00 € pour l'exercice 2023.

Une réserve d'un montant de 6 000,00 € est budgétisée sur un compte de provision afin de prévenir des risques et charges liés à la gestion de ces biens (recherches, études ...).

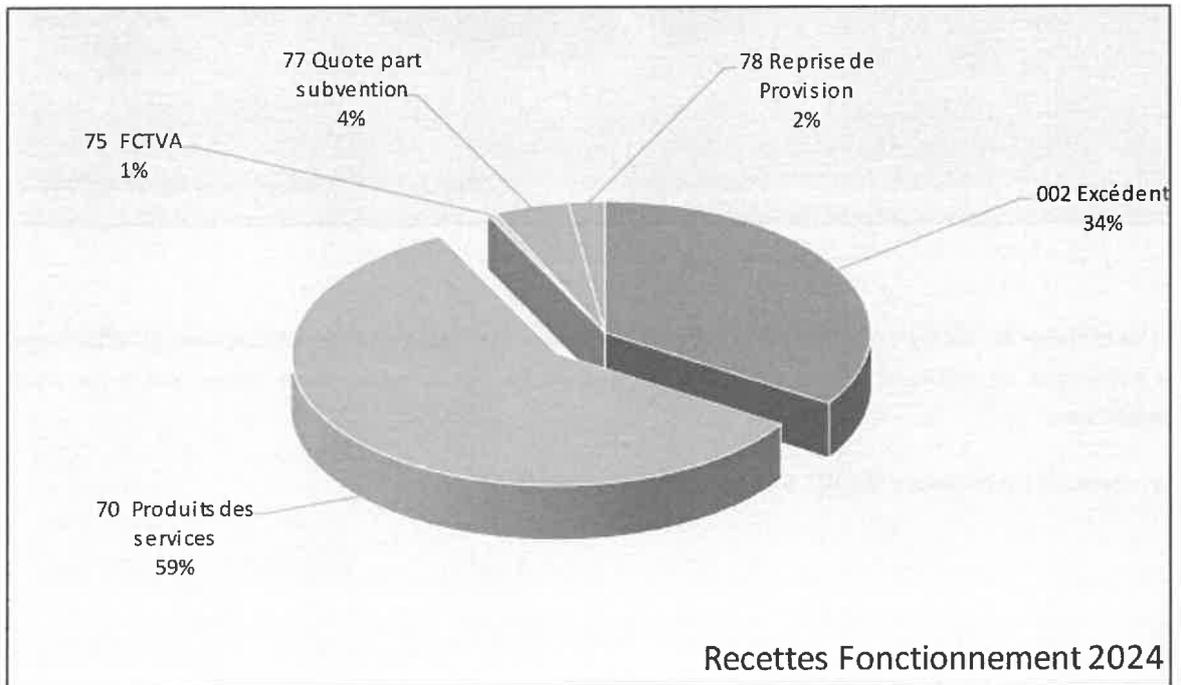
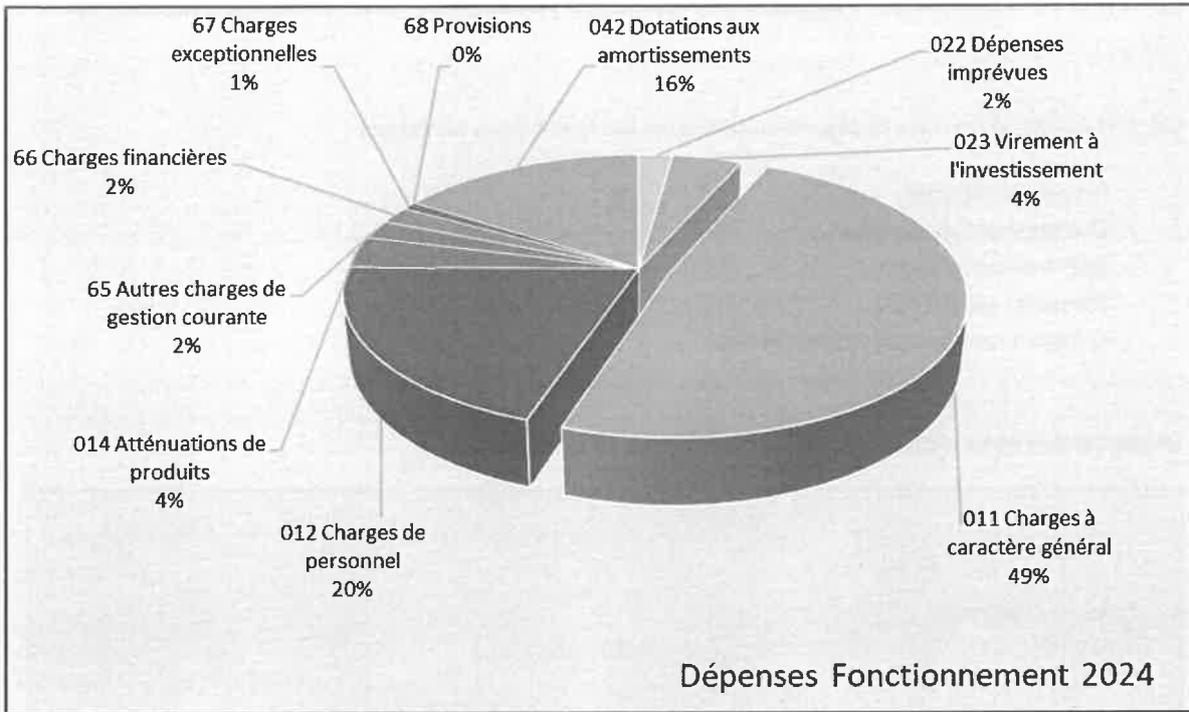
❖ 4 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

➤ a) Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 272 636.77 € avec un excédent reporté de 92 938,77 €.

Les intérêts des emprunts contractualisés pour la réhabilitation du réseau et de la STEP et l'extension du réseau à Port Conscience s'élèvent à 5 500 €.

Le produit des services s'élève à 161 346 € et le montant de l'excédent à 92 938,77 €.



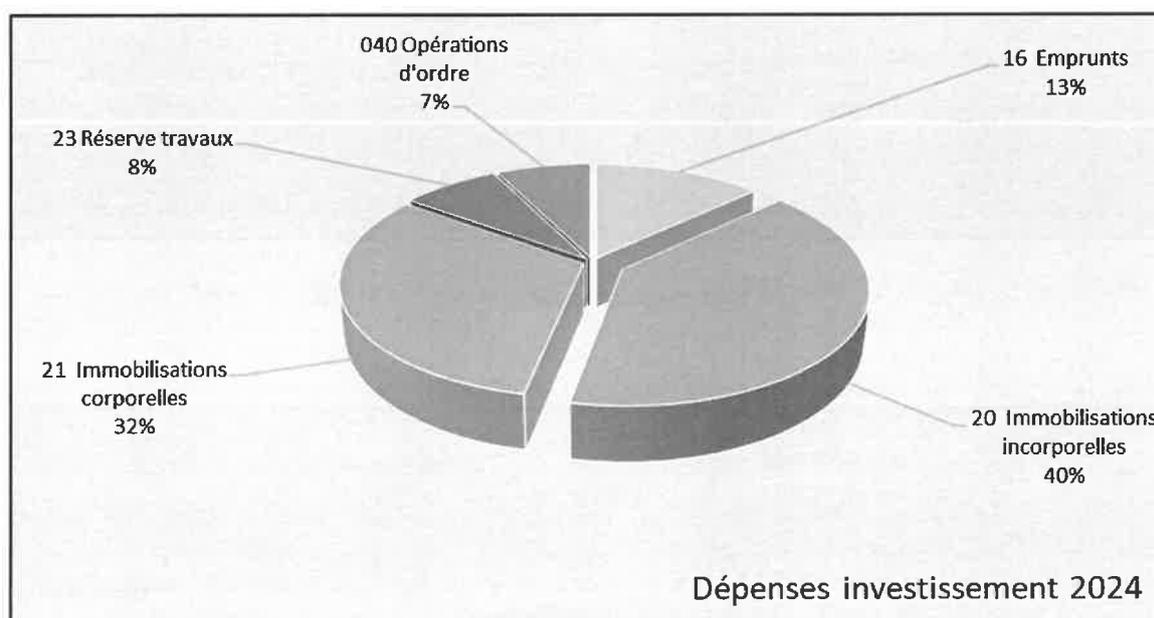
➤ **b) Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 166 861,15 € avec un excédent reporté de 107 821,38 €.

Les 107 800 € de travaux se répartissent entre les opérations suivantes :

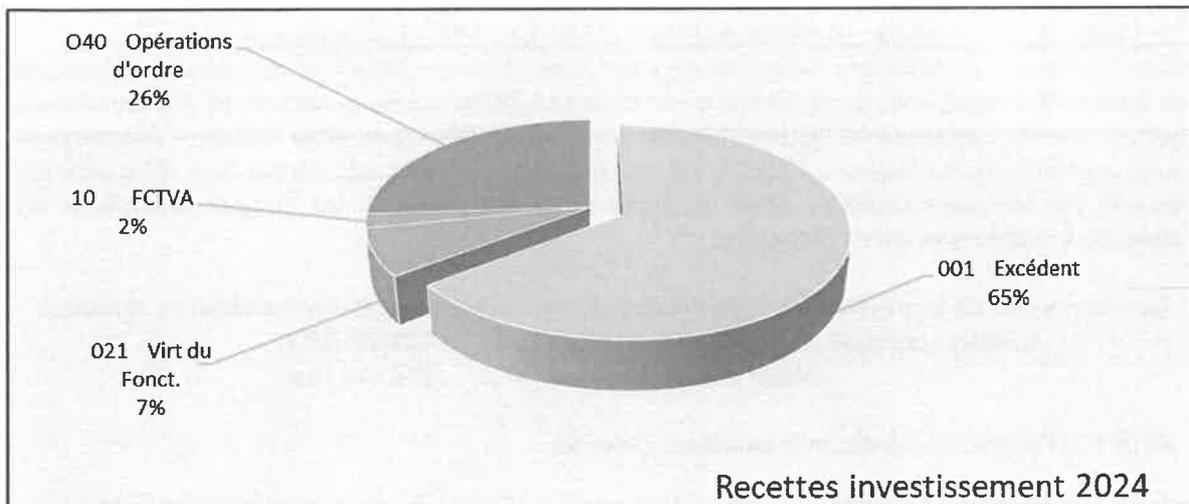
- Diagnostic Station
- Changement de Zonage
- DSP Assainissement
- Tampons regards EU
- Création branchement Pôle Santé

Le capital des emprunts au 31/12/2023 s'élève à 331 339.32 €.



La commune de JOUET-sur-L'AUBOIS se verra participer aux travaux d'investissement qu'effectuera la commune de MARSEILLES-lès-AUBIGNY tel que défini par la convention signée entre les deux communes.

On constate un excédent de 107 821.38 € pour l'année 2023.



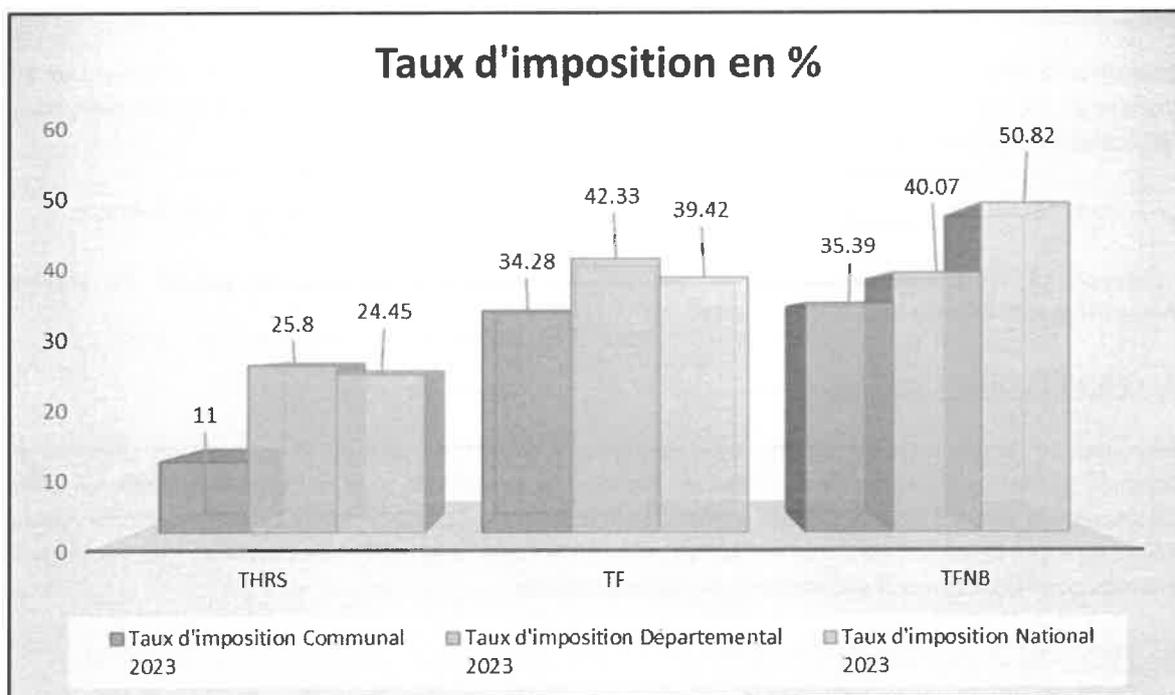
❖ 5 - Niveau des taux d'imposition

Éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale

La Taxe d'Habitation Résidence Secondaire était de 11,00 % en 2023 alors que le taux moyen Départemental était de 25,80 % et National 24,45 %.

La Taxe Foncière Bâtie était de 34,28 % en 2023 alors que le taux moyen Départemental était de 42,33 % et National 39,42 %.

La Taxe Foncière Non Bâtie était de 35,39 % en 2023 alors que le taux moyen Départemental était de 40,07 % et National 50,82 %.



VIII- Etat Spécial Iles Guinéés – Iles des Grévelins

Monsieur le Maire fait lecture de l'Etat spécial de l'île Guinée.

Il rappelle qu'un état annexé au budget principal a été réalisé pour les biens de section précisant les dépenses (taxe foncière) réglées par la commune par manque de ressources propres de ces biens de section. Il précise qu'aucune provision n'est fixée pour 2024.

IX – NUMEROTATION DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le circuit du Canal de Berry à Vélo passe par le Lieu-dit Pruniers. La voirie utilisée pour ce cheminement est actuellement privée et est en cours d'acquisition par le syndicat. Il est prévu que pour faciliter l'intervention des secours ainsi que les livraisons, les voies ouvertes à la circulation doivent être dénommées et les habitations doivent porter un numéro. Monsieur le Maire présente le tableau relatif aux modifications d'adressage.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- Approuve les nouvelles numérotations de voirie et dénominations de rues telles qu'elles ont été présentées.

X – ADHESION PEFC

Monsieur le Maire expose que pour la vente de nos produits bois avec un label de référence, il serait souhaitable d'adhérer à la politique de gestion forestière durable de PEFC. L'avenir de notre forêt s'inscrit dans un processus global d'amélioration durable de la gestion forestière. Le montant de la cotisation est de 0,65 € par hectare ainsi que 20 € de frais de dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité l'adhésion.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Transfert Voirie Cités Heymann : Monsieur ANDRE Bernard a été nommé commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 13/05/2024 au 27/05/2024. Un registre sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

- Canal de Berry à vélo : Les travaux devraient commencer début avril par la commune de Marseille Les Aubigny.

- Centre Socio Culturel : Les 3 lots non pourvus sont aujourd'hui pourvus. Une nouvelle consultation va être menée pour les 4 lots dont les offres sont nettement supérieures aux estimations.

- Peupleraies : La plantation des arbres a eu lieu pour un montant de 400 €. Cette plantation rentre dans l'obligation de la compensation financière pour le déboisement de la gendarmerie. Ont participé à cette plantation les enfants des écoles dans un cadre pédagogique accompagnés des professeurs des écoles, des parents d'élèves, des élus, des services techniques et d'un agent de l'ONF afin d'expliquer la démarche environnementale.

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.

Mme CHASSIN : Pour le marché de Pâques, le 01/04/2024, il devrait y avoir 58 à 60 exposants. Des réunions ont eu lieu avec le Maire, le Garde Champêtre et le service technique. L'association des Bambins Jouettois a acheté des tickets pour les enfants de l'école.

Mme CADIOT : Brocante le 31 mars 2024 toute la journée organisée par l'Amicale des Chantiers de l'Atlantique. La restauration sera possible sur place. Des courses de vélos se dérouleront l'après-midi. Des trophées, médailles et gerbes de fleurs ont été achetés par l'association ENJOUÉ. La municipalité prend en charge le vin d'honneur.

Mr BOUQUELY : Les photocopieurs de la mairie et de l'école ont été changés. L'école remercie la collectivité de pouvoir bénéficier de 500 pages couleurs.

Il fait un compte rendu de la réunion du 21/03/2024 avec les membres de la réserve communale.

Il informe l'assemblée qu'une première réunion a eu lieu avec les transports Rémi pour évoquer les transports si jamais un RPI est mis en place.

Une réunion à la communauté de communes se tiendra le 28/03/2024 pour la cantine.

FIN DE LA SEANCE : 20h00

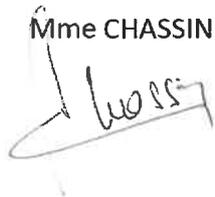
LISTE DES DELIBERATIONS

- Compte de Gestion
- Compte Administratif et Compte d'Exploitation 2023
- Affectation du Résultat
- Fixation des taux d'imposition
- Fongibilité des Crédits
- Projet Budgets Primitifs 2024
- Etat Spécial Ile Guinée (BP)
- Numérotation et création de voirie
- Adhésion à PEFC

La secrétaire

Le Maire

Mme CHASSIN



Serge LAURENT